

Réf N°2026-51

Grenoble, le 16 septembre 2026

Affaire suivie par :
Les IEN Mathématiques
Physique-Chimie
Tél : 04 76 74 70 62
Mél : ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Les IEN Mathématiques Physique-Chimie
à

Mesdames et messieurs les professeurs de
Mathématiques Physique-Chimie

s/c de

Mesdames et messieurs les proviseurs
des LP, LPO et EREA publics

Mesdames et messieurs les directeurs
des LPP sous contrat

Objet : Lettre de rentrée 2026

Chères collègues, chers collègues,

Nous vous souhaitons tout d'abord une excellente rentrée pour cette nouvelle année scolaire 2026-2027, que nous espérons sereine, dynamique et riche en satisfactions. Alors que cette première quinzaine de rentrée vient de s'achever, nous espérons qu'elle s'est bien déroulée pour chacun d'entre vous et que cette nouvelle année scolaire a pu débuter dans les meilleures conditions.

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements à l'ensemble des enseignants qui ont contribué, au cours de l'année 2025-2026, au bon déroulement des jurys d'examen et des actions de formation, à l'accompagnement des professeurs stagiaires dans le cadre du tutorat, ainsi qu'à la mise en œuvre des différentes actions menées au sein de l'académie. Nous souhaitons également la bienvenue aux enseignants qui rejoignent notre académie, ainsi qu'aux lauréats des concours de recrutement, et leur adressons tous nos vœux de réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette lettre de rentrée est avant tout une feuille de route valable pour toute l'année scolaire, examens compris.

Par ailleurs, vous pouvez trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur deux sites académiques :

- **Voie Professionnelle dans l'académie de Grenoble**

Ce site vous permet de retrouver de nombreuses informations transversales en ce qui concerne :

- le parcours de l'élève (Famille de métiers, CAP 1 2 3 ans, mixité des publics, ...) ;
- des dispositifs pédagogiques spécifiques (PFMP, Erasmus+, PROFAN Transfert, ...) ;
- les ressources humaines (enseignants contractuels, formation des enseignants, certifications possibles pour les enseignants, ...).

↳ <https://voie-pro.web.ac-grenoble.fr/>

- **Mathématiques et Physique-Chimie en voie professionnelle**

Ce site est davantage axé sur des informations plus spécifiquement à nos disciplines. Vous retrouvez ainsi des éléments de réponses relatifs :

- aux textes et éléments de référence (programmes, regroupement par spécialités, volumes horaires, ...) ;
- à la pédagogie (détail sur la mise en place de la démarche d'investigation, usage du numérique, co-intervention, ...) ;
- à l'évaluation des élèves (évaluation par compétences, CCF, ...) ;
- aux enseignants (espace de mutualisation, PPCR, ...).

↳ <https://mpc.web.ac-grenoble.fr/>

1. Positionnement des entrants en Bac Pro et en CAP

Comme lors de la précédente rentrée scolaire, des tests nationaux de positionnement, au format numérique avec correction automatisée, sont réalisés en mathématiques par les élèves de seconde professionnelle et de première année de CAP, entre le lundi 7 et le vendredi 25 septembre 2026.

L'analyse des résultats vous permet d'identifier les acquis et les difficultés des élèves afin d'adapter les pratiques pédagogiques à leurs besoins, notamment par la différenciation, la mise en place d'actions de remédiation et le suivi de leurs progrès.

↳ <https://mpc.web.ac-grenoble.fr/tests-de-positionnement>

↳ <https://eduscol.education.gouv.fr/5250/tests-de-positionnement-de-seconde-et-de-cap>

2. Réforme des lycées professionnels

Les dispositifs spécifiques issus de la transformation de la voie professionnelle (TVP) et de la réforme des lycées professionnels, déployés progressivement au cours des années précédentes, continuent d'être mis en œuvre cette année à tous les niveaux de CAP et de baccalauréat professionnel.

2.1. Les programmes et ressources

Les programmes de mathématiques et de physique-chimie pour les SEGPA, 3^{ème} Prépa Métiers, Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP), Baccalauréat Professionnel, Brevet des Métiers d'Art (BMA), Brevet Professionnel (BP), Brevet de Technicien Supérieur (BTS) sont disponibles sur notre site disciplinaire académique :

↳ <https://mpc.web.ac-grenoble.fr/programmes>

2.2. Groupes à effectifs réduits

Les élèves de CAP et de seconde et première Bac Pro bénéficient d'un volume horaire de mathématiques en groupes à effectif réduit. L'objectif est de permettre une pédagogie différenciée pour remédier aux difficultés et consolider les savoirs.

Les séances à effectifs réduits permettent de constituer des groupes hétérogènes ou homogènes selon les besoins, articulés avec les temps d'enseignement en classe entière.

Des ressources sont disponibles sur le site Eduscol :

↳ <https://eduscol.education.fr/4023/les-savoirs-fondamentaux-au-lycee-professionnel>

2.3. La co-intervention

Le dispositif de co-intervention entre nos disciplines et l'enseignement professionnel se poursuit cette année en CAP comme en seconde et première Bac Pro.

Il est rappelé que ces heures de cours, gérées simultanément par deux enseignants et **dans le même espace**, doivent permettre à chacune des disciplines de traiter une partie de leurs programmes respectifs.

Un document d'accompagnement ainsi que des grilles permettant le croisement des programmes sont disponibles sur notre site disciplinaire académique :

↳ <https://voie-pro.web.ac-grenoble.fr/co-intervention>

2.4. Le « chef d'œuvre » en CAP

La réalisation d'un « chef-d'œuvre » concerne les classes de CAP.

Il est rappelé que nos disciplines peuvent intervenir dans ce dispositif à la hauteur des besoins en mathématiques et/ou physique-chimie selon le(s) projet(s) mené(s).

Un « Kit chef-d'œuvre » permet, par l'intermédiaire de documents interactifs à compléter par les équipes et les élèves, de faciliter la mise en place de ce dispositif.

Un document d'accompagnement, ainsi que ce kit, sont disponibles sur notre site Voie Professionnelle :

↳ <https://voie-pro.web.ac-grenoble.fr/chef-doeuvre-en-cap>

2.5. Le « projet » en Bac Pro

La réalisation d'un « projet » concerne les classes de Bac Pro.

Ce dispositif est similaire à celui du « chef d'œuvre » en CAP, à la différence près que contrairement au « chef d'œuvre », le « projet » peut être construit exclusivement autour de l'enseignement professionnel, sans implication de l'enseignement général. A noter qu'il s'agit bien d'une possibilité et non pas d'une obligation.

Des informations complémentaires, dont les grilles d'évaluation, sont disponibles sur notre site Voie Professionnelle :

↳ <https://voie-pro.web.ac-grenoble.fr/projet-en-bac-pro>

3. Evaluations formatives

3.1. Evaluation des élèves par compétences

La grille d'évaluation par compétence à utiliser est disponible, sous la forme d'un document au format PDF interactif, est disponible sur notre site disciplinaire. Une description de son utilisation est également présente sur cette même page :

↳ <https://mpc.web.ac-grenoble.fr/evaluation-par-competences>

Nous vous invitons à consulter régulièrement cette page afin de bien utiliser la dernière version en vigueur.

Pour les classes de CAP et de Bac Pro, en mathématiques comme en physique-chimie, nous vous demandons de l'utiliser systématiquement **pour toutes les évaluations**, même si les compétences ne sont pas toutes évaluées.

3.2. Suivi de l'acquisition des compétences

Dans un souci de développer la formation par compétences, un suivi du niveau d'acquisition des compétences de la grille doit être effectué pour toutes vos classes. A cette fin, un outil numérique, mis à votre disposition sur notre site disciplinaire académique, peut être utilisé :

↳ <https://mpc.web.ac-grenoble.fr/evaluation-par-competences>

4. Evaluations certificatives

4.1. Cas atypiques d'élèves de Bac Pro

Concernant les élèves de Bac Pro se trouvant dans des situations particulières :

- élève ayant suivi une formation CAP et entrant en 1^{ère} Bac Pro ;
- élève issu d'une 2^{nde} ou 1^{ère} générale ou techno et entrant en 1^{ère} Bac Pro ;
- ...

il appartient à votre chef d'établissement de contacter la Division des Examens et Concours (DEC) au rectorat afin d'établir les modalités d'évaluation : CCF ou épreuve(s) ponctuelle(s).

4.2. Consignes pour les CCF

L'organisation et le contenu des différentes situations de CCF pour l'ensemble des classes concernées (CAP, Bac Pro, BP) est détaillé sur notre site disciplinaire :

↳ <https://mpc.web.ac-grenoble.fr/contrôle-en-cours-de-formation-ccf-0>

En particulier, vous trouverez sur cette page :

- La page de garde que vous devez inclure à tous les CCF que vous élaborerez, ainsi que la grille académique d'évaluation par compétences ;
- Les grilles d'auto-analyse vous permettant de vérifier la conformité de vos sujets par rapport aux attentes institutionnelles ;

4.3. Absence à un CCF

Conformément à la note diffusée le 9 janvier 2012 dans les établissements, valable pour toutes les disciplines, le motif d'une absence à une situation d'évaluation en CCF est à l'appréciation du chef de centre d'examens et non des enseignants.

En conséquence, si votre chef d'établissement estime le motif recevable, vous devez reconvoquer l'élève absent.

5. Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

5.1. Formation des enseignants titulaires

La formation « Échange de pratiques », à public désigné, est reconduite cette année scolaire. Elle a été conçue afin de répondre au plus près des besoins des enseignants, et l'équipe de formateurs s'attache à adapter les contenus et les modalités de formation aux besoins identifiés. La formation articule ainsi des apports théoriques issus de la recherche avec des temps d'analyse et d'échanges autour des pratiques professionnelles. Conformément aux orientations de l'EAFC, elle s'inscrit dans une démarche de formation à long terme, considérée comme plus efficace qu'une formation ponctuelle, et se déploie ainsi sur plusieurs années scolaires. Dans cette perspective, les enseignants inscrits à la formation en 2025-2026 sont également inscrits pour l'année scolaire 2026-2027.

5.2. Formation des enseignants contractuels

Afin d'accompagner les enseignants contractuels entrant dans le métier, une formation transversale ainsi qu'une formation disciplinaire sont mises en place. Ces temps de formation ont pour objectif de favoriser leur prise de fonction et de les accompagner dans l'exercice de leurs missions. En fonction des éventuels recrutements de nouveaux enseignants contractuels intervenant au cours de l'année scolaire, ces formations pourront être reconduites afin de permettre à chacun de bénéficier de cet accompagnement.

5.3. Rendez-vous de carrière

Dans le cadre du PPCR, les enseignants concernés par un rendez-vous de carrière reçoivent une notification, sur leur messagerie professionnelle (type prénom.nom@ac-grenoble.fr).

Des informations relatives à ce rendez-vous de carrière, **notamment pour le préparer**, sont disponibles sur notre site disciplinaire :

↳ <https://mpc.web.ac-grenoble.fr/parcours-professionnels-carrieres-et-remunerations>

5.4. Visites conseil

Au-delà des rendez-vous de carrière, un enseignant peut être amené à bénéficier d'une visite conseil.

Des informations relatives à ces visites conseil, **notamment pour les préparer**, sont disponibles sur notre site disciplinaire :

↳ <https://mpc.web.ac-grenoble.fr/parcours-professionnels-carrieres-et-remunerations>

5.5. Accompagnement spécifique des personnels contractuels, titulaires 1^{ère} et 2^{ème} année (T1 – T2)

Toujours dans le cadre du PPCR, une campagne d'accompagnement dans leurs pratiques des personnels nouvellement arrivés dans le métier (contractuels et enseignants titularisés au cours des 2 dernières années scolaires T1 – T2) sera menée durant l'année.

Des informations relatives à ces visites d'accompagnement, **notamment pour les préparer**, sont disponibles sur notre site disciplinaire :

↳ <https://mpc.web.ac-grenoble.fr/parcours-professionnels-carrieres-et-remunerations>

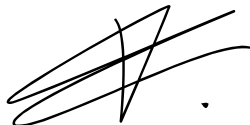
6. Informations d'ordre général

- Le tableau de répartition des établissements entre les deux inspecteurs maths-sciences se trouve également sur notre site disciplinaire académique :
↳ <https://mpc.web.ac-grenoble.fr/inspecteurs>
- Nous vous rappelons qu'un espace de mutualisation académique est mis à votre disposition pour déposer ou télécharger divers documents pédagogiques (scénario de séance, sujet de CCF, ...) qui vous semblent pertinents. Ces documents, à partager sans modération, ne font l'objet d'absolument aucun regard de la part du corps d'inspection.
L'accès à cet espace peut s'effectuer depuis la page d'accueil de notre site académique ou par le lien ci-dessous. Il nécessite une authentification à l'aide de l'identifiant et du mot de passe de votre messagerie académique.
↳ <https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/auth/pagemarker/10/cms/default-domain/workspaces/mspc-grenoble>
- Nous vous invitons à consulter régulièrement votre messagerie professionnelle ainsi que notre site disciplinaire, en particulier pour vérifier le fait que vous disposez des dernières versions des fichiers à utiliser. Ces outils nous permettent de vous transmettre directement documents et informations.

Enfin, si, malgré les informations portées sur l'un des deux sites académiques indiqués en première page de ce courrier, vos questions restaient sans réponse, n'hésitez pas à nous contacter par courriel.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2026-2027 et vous adressons nos cordiales salutations.

Hervé ENGEAMME



Claude LARGE

